

COMMUNE DE BUHL

<p style="text-align: center;">PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUHL DE LA SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2011</p>

Sous la présidence de Monsieur **Fernand DOLL**, Maire.

Monsieur Fernand DOLL, Maire, souhaite la bienvenue aux Conseillers et ouvre la séance à 19h13.

- Présents : Mme et MM. **Joseph KUENTZ**, **Yves COQUELLE**, **Francis MUNSCH**, **Christian CHERAY**, Mme **Marianne LOEWERT**, Adjoints.

Mmes et MM. **Annick FISCHETTI**, **Sébastien FLORY**, **René BITSCH**, **Michel WIDEMANN**, **Gérard GERTHOFFERT**, **Patrick JOLLET**, **Catherine STEIN Roland MARTELLO** **Marc GIESSLER** **Marie-Louise MARCILLE** **Guy SCHULLER** **Cindy MERIOT**, **Jean-Marc ERNY**, Conseillers.

- Ont donné procuration : M. **Sébastien FLORY** (procuration donnée à M. Christian CHÉRAY), **Mme. Marie-Claire FREY** (Procuration donnée à Mme Marianne LOEWERT), **Mme. Denise WIOLAND** (procuration donnée à Madame Annick FISCHETTI), **M. Jean-Pierre CLAY** (procuration donnée à Monsieur Francis MUNSCH), **Conseillers**.

Secrétaire administratif, M. **Quentin BRUNOTTE**, DGS.

Ordre du jour

1. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2011**
2. **VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN CADASTRÉE 403/78**
3. **VENTE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU-DESSUS DE L'ÉCOLE MATERNELLE PLACE DU MARCHÉ**
4. **ÉCHANGE DE PARCELLES CADASTRÉES 324 ET 158**
5. **AGRÉMENTS DE GARDES-CHASSES**
6. **COTISATION AU CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CNFPT)**
7. **NOUVEAUX TARIFS POUR LES SORTIES ORGANISÉES PAR LE SERVICE PÉRISCOLAIRE**
8. **ADMISSIONS EN NON-VALEUR**
9. **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE**
10. **COLIS DE NOËL POUR LE PERSONNEL COMMUNAL**
11. **CONCOURS DES MAISON FLEURIES – FIXATION DE LA VALEUR DES BONS D'ACHAT POUR LES LAURÉATS**
12. **BUDGET PRIMITIF - DÉCISION MODIFICATIVE N°3**
13. **DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**
14. **COMMUNICATIONS ET POINTS DIVERS**

**1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 OCTOBRE 2011.**

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, demande si les conseillers ont des remarques sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 octobre 2011.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, indique qu'il a une remarque. Après lecture attentive du précédent procès-verbal, il souhaite faire un point sur les chiffres sur la diminution de l'abattement du taux de la taxe d'habitation à 10 et à 15 %.

Il précise que la valeur locative moyenne sur la Commune de BUHL est de 2856 €, mais que quelque soit la valeur locative, l'augmentation induite par la baisse du taux d'abattement sur la taxe d'habitation est la même. Par conséquent l'augmentation sera de 52 € pour tout ménage ayant deux enfants à charge.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, prend son exemple personnel et précise que malgré le fait qu'il dispose d'une valeur locative supérieure à la valeur moyenne communale, l'augmentation serait la même s'il avait encore deux enfants à charge.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, précise que c'est le centre des impôts qui fait le calcul et demande si des Conseillers ont des remarques à formuler.

***Le Conseil Municipal
Sur proposition de Monsieur Fernand DOLL, Maire,
Vu l'avis des commissions réunies,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité, décide :***

D'**APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 octobre 2011.

2. VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN CADASTRÉE 403/78.

Monsieur **Patrick JOLLET**, Conseiller, énonce :

M. et Mme FLAVIANO TRASMUNDI se sont portés candidats à l'acquisition de la parcelle : cadastrée 403/78 d'une superficie de 8 ares (dont 6 constructibles) pour une proposition de 95 000 €.

Le Conseil Municipal
Sur proposition de Monsieur Fernand DOLL, Maire,
Vu l'avis des commissions réunies et de la Commission d'urbanisme,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité, décide :

De **CÉDER** aux époux TRASMUNDI domiciliés 271 Rue de la République 68 500 GUEBWILLER, la parcelle cadastrée 403/78 d'une superficie de 8 ares à la somme de 95 000 € fixée par la Commission d'urbanisme.

D'**INSCRIRE** la recette correspondante au budget primitif 2012.

D'**AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer au nom et pour le compte de la Commune l'acte de vente à établir par-devant le notaire.

3. VENTE DE L'IMMEUBLE AU-DESSUS DE L'ÉCOLE MATERNELLE PLACE DU MARCHÉ

Monsieur **Roland MARTELLO**, Conseiller, expose :

L'immeuble situé au-dessus de l'école maternelle place du marché est dorénavant inoccupé.

Considérant que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en bon état seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard, et que le dit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal, il est lieu de procéder à son aliénation.

Madame **Catherine STEIN**, Conseillère, indique qu'elle était absente et demande quel prix avait déjà été fixé et si il est négociable.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, répond que le prix de cet immeuble n'avait jamais été estimé auparavant et qu'il s'agit ici de 150 000 € négociables.

Madame **Catherine STEIN**, Conseillère, demande si cet immeuble et celui de l'école sont séparés.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, répond qu'il a été procédé à la séparation des compteurs d'eau et que les diagnostics amiante et plomb, ont été réalisés. Le terrain a été cadastré avec un géomètre. Évidemment le Conseil Municipal sera consulté avant la mise en vente.

Monsieur **Roland MARTELLO**, Conseiller, demande s'il y aura une parution sur le net ou une publicité quelconque pour la vente de cet immeuble.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, répond par l'affirmative.

Monsieur **Yves COQUELLE**, Adjoint, acquiesce.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, précise qu'il y a déjà eu des propositions. La semaine dernière deux personnes sont venues. Le bouche à oreille fonctionne. Le mur reste propriété de la Commune qui va y ériger un grillage.

Monsieur **Jean-Marc ERNY**, Conseiller, demande qui va clôturer ce terrain.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, répond que c'est la Commune car des jeunes profitent du muret pour monter sur le toit.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, souhaite savoir de quel toit il s'agit.

Monsieur **Yves COQUELLE**, Adjoint, indique qu'il s'agit du toit de l'école.

Monsieur **Jean Marc ERNY**, Conseiller, suggère de laisser procéder à l'édification de la clôture aux futurs propriétaires.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, répond par la négative et précise que la Commune doit conserver un droit d'accès.

Monsieur **René BITSCH**, acquiesce.

Le Conseil Municipal
Sur proposition de Monsieur Fernand DOLL, Maire,
Vu l'avis des commissions réunies et de la Commission d'urbanisme,
Vu l'avis de France Domaine,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité, décide :

D'**ACCEPTER** le principe de la vente de cet immeuble au prix de 150 000 € fixé par la Commission d'urbanisme.

D'**AUTORISER** Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cet immeuble de gré à gré.

4. ÉCHANGE DE PARCELLES CADASTRÉES 324 ET 158

Monsieur **Gérard GERTHOFFERT**, Conseiller, expose :

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le principe de l'échange avec Monsieur REINBRECHT de deux parcelles communales (la parcelle cadastrée 324 d'une surface de 175 m² ainsi que de la parcelle cadastrée 158 d'une surface estimée à 70 m²) contre une bande de terrain d'environ 200 m² empiétant sur trois parcelles (cadastrées 398, 399, 401).

Cet échange de parcelle permettra la création indispensable de la piste cyclable pour le collège mais également de soulager la tâche des services techniques en ne leur faisant plus porter l'entretien des parcelles cadastrées 324 et 158.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, rappelle que ces parcelles se situent sous l'ancienne propriété de Victor NEYER, ancien propriétaire de l'école des garçons. La piste cyclable est une question de sécurité notamment pour les enfants qui vont au collège.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, affirme que le Conseil Général a déjà une réserve de crédits pour l'aménager.

Monsieur **Joseph KUENTZ**, Adjoint, demande si c'est à la Commune de réaliser cette opération.

Monsieur **Jean Marc ERNY**, Conseiller, rétorque qu'en l'absence de terrain, le Conseil Général ne fera pas de piste cyclable.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, acquiesce et rappelle qu'au départ la question est d'avoir un terrain. Grâce à cet échange, Monsieur REINBRECHT peut rentrer dans sa propriété par le Montag, et dispose d'une autre entrée par le bas.

Monsieur **Christian CHÉRAY**, Adjoint, souhaite savoir pourquoi la construction de cette piste cyclable est « indispensable ». Et pourquoi le Conseil Général ne peut pas mener seul toutes les opérations en question.

Monsieur **Jean-Marc ERNY**, Conseiller, souhaite également savoir comment il a été possible de déterminer la somme de 6 330 € de l'are.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, répond que ce sont les domaines qui fixent cette somme, une fois le prix donné, au-delà d'une fourchette, on ne peut pas descendre.

Le Conseil Municipal
Sur proposition de Monsieur Fernand DOLL, Maire,
Vu l'avis des commissions réunies et de la Commission d'urbanisme,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité, décide :

De **PROCÉDER** à l'échange de la parcelle de terrain cadastrée 324 d'une surface de 175 m² ainsi que d'une partie de la parcelle 158 d'une surface estimée à 70 m² contre une bande de terrain d'une surface de 200 m² empiétant sur les parcelles cadastrées 398, 399 et 401.

De **PERCEVOIR** une soulte qui correspondra à la différence de surface au prix déterminé par le service des domaines sur la base de 6341 € de l'are.

D'**AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer au nom et pour le compte de la Commune l'acte d'échange à établir par-devant le notaire.

5. AGRÉMENT DES GARDES-CHASSES

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, demande s'il y a le compte-rendu du PESC.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, répond qu'il faut aborder ces questions après le point

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, expose :

L'association de Chasse du HUSGTEIN (lot n°1) sollicite l'agrément de M. André BABULA en qualité de Garde-chasse.

L'association de Chasse du SCHIMBERG (lot n°2) sollicite l'agrément de M. Jean-Marc NEGRO en qualité de Garde-chasse.

Le Conseil Municipal
Sur proposition de Monsieur Fernand DOLL, Maire,
Vu l'avis des commissions réunies,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité, décide :

D'ÉMETTRE un avis favorable à la demande de l'association de Chasse du HUGSTEIN et du SCHIMBERG pour l'agrément de Messieurs André BABULA pour le lot n°1 et Jean-Marc NEGRO pour le lot n°2.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, revient sur le compte-rendu du PESC qui est une certification économique de l'exploitation de la forêt.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, précise qu'un garde forestier est venu du nord de l'Alsace pour contrôler les opérations à cause des crédits européens.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, rappelle que la Commune avait souhaité adhérer à ce programme et qu'il faut respecter les points en question.

6. COTISATION AU CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CNFPT)

Monsieur **Yves COQUELLE**, Adjoint, expose :

Il convient de rappeler que le CNFPT assure l'essentiel de la formation des agents publics territoriaux et que pour mener à bien ses actions ce dernier bénéficie d'une cotisation représentant 1 % de la masse salariale des collectivités.

Or La loi de finances rectificative du 29 juillet 2011 a modifié dans son article 38 le taux plafond de la cotisation versée par les collectivités territoriales au CNFPT en le faisant passer de 1 % à 0,9 % soit une baisse de 10 % pour l'année 2012, ce qui représente une perte de recettes de 33,8 millions d'euros annuellement.

Aussi, le CNFPT souhaite que les collectivités soumettent à leur assemblée délibérante l'adoption d'un vœu pour le rétablissement du taux plafond de 1% de cotisation versé pour la formation professionnelle de leurs agents, envoyé par la suite au Préfet de Département. Les vœux ainsi obtenus rejoindront le mouvement des collectivités qui ont déjà fait entendre leur désapprobation dont notamment l'association des maires de France.

Monsieur **Joseph KUENTZ**, Adjoint, s'étonne et indique qu'il s'agit bien de la première fois où la Commune souhaite payer plus.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, précise que c'est aussi une question technique de réductions des déficits de l'État, le calendrier de formation est établi en avance. Dans la Commune il est déjà acté.

Monsieur **Marc GIESSLER**, Conseiller, s'interroge sur le point de savoir si dans le budget c'est l'ancien taux qui a été pris en compte.

Madame **Marie-Louise MARCILLE**, Conseillère, indique que ça sera une somme moins importante que la Commune devra donc déboursier.

Monsieur **Jean-Marc ERNY**, Conseiller, indique que ce point est paradoxal et que cette réduction ne signifie pas que les agents seront moins bien formés.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, rappelle que les mises aux normes demandent des formations ne serait-ce que pour changer des ampoules et prend l'exemple de la rosace qui a pris feu dans la Commune d'GERSTHEIM.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, dit que ce n'est qu'une supposition.

Monsieur **Jean-Marc ERNY**, Conseiller, précise que ces ampoules agissent comme des loupes qui ont pu favoriser ce sinistre.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, précise que le Maire d'GERSTHEIM avait déclaré « qu'à partir de maintenant on ne peut plus bricoler ». Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, rejoint cet avis, mais reste dubitatif lorsque que le Maire d'ERSTEIN affirme que les assurances vont le couvrir. Si les agents avaient un défaut d'habilitation ça ne sera pas le cas.

Monsieur **Gérard GERTHOFFERT**, Conseiller, indique qu'il faut trouver de l'argent pour former les agents.

Monsieur **Jean-Marc ERNY**, Conseiller, rétorque que pour une fois l'État impose quelque chose en moins.

Madame **Marie-Louise MARCILLE**, Conseillère, se demande quel en est le motif.

Monsieur **René BITSCH**, Conseiller, demande si l'État donne en fonction de ce que donnent les communes.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, répond par la négative et que ce ne sont que les collectivités qui participent.

Monsieur **Joseph KUENTZ**, Adjoint, indique que la formation pour les entreprises privées présentent aussi des difficultés, l'entreprise pioche dans les crédits et après à défaut de crédit les formations sont reportées.

Monsieur **Gérard GERTHOFFERT**, Conseiller, souhaite savoir si la Cour des Comptes a dit quelque chose à ce sujet.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, répond que la Cour de Comptes ne se prononce qu'à posteriori.

Monsieur **Joseph KUENTZ**, Adjoint, précise que l'État surveille le domaine de la formation et que c'est une nébuleuse.

Monsieur **Jean-Marc ERNY**, Conseiller, souhaite que les conseillers se prononcent

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, demande de procéder au vote

Le Conseil Municipal
Sur proposition Fernand DOLL, Maire,
Vu l'avis des commissions réunies,
Après en avoir délibéré,
Décide à 4 voix contre (Roland Martello, Jean-Marc ERENY, Patrick JOLLET, Conseillers,
Joseph KUENTZ, Adjoint), 3 abstentions (Cindy MÉRIOT, Marie-louise MARCILLE, Annick
FISCHETTI, Conseillères), 11 voix pour :

D'ÉMETTRE un vœu en faveur du maintien du taux de la cotisation au CNFPT à hauteur de 1% de la masse salariale de la collectivité.

7. NOUVEAUX TARIFS POUR LES SORTIES ORGANISÉES PAR LE PÉRISCOLAIRE

Monsieur **Christian CHÉRAY**, Adjoint, expose :

La mise en place du nouveau logiciel e-enfance, pour la gestion du Périscolaire et notamment la facturation des prestations nécessite le vote de deux nouveaux tarifs pour les frais supplémentaires pouvant être appliqués pour des sorties exceptionnelles lors des mercredis.

En effet, actuellement il n'existe qu'un seul tarif d'une valeur unique de 4 € pour ce genre d'activité.

Or, il s'avère que certaines sorties ou activités spécifiques peuvent entraîner un coût supérieur à 4 € (ex : sortie en train, théâtre, etc).

À ce jour, il n'est pas possible de les facturer sauf en modifiant la quantité de la prestation « Sortie ». Dans un souci de clarté maximum pour les familles, il est proposé aux Conseillers d'adopter deux tarifs supplémentaires susceptibles d'être appliqués. Il est à noter que l'application de ces coûts supplémentaires ne se présente qu'occasionnellement :

Les tarifs se décomposeraient comme suit :

- Tarif Sortie n°1 : 4 €
- Tarif Sortie n°2 : 8 €
- Tarif Sortie n°3 : 12 €

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, affirme que cela est fait pour faciliter la gestion des sorties de plus de 4€.

Le Conseil Municipal
Sur proposition de Monsieur Fernand DOLL, Maire,
Vu l'avis des commissions réunies,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité, décide :

De **FIXER** de nouveaux tarifs pour les sorties exceptionnelles du service périscolaires comme suit :

- Tarif de Sortie n°2 : 8€
- Tarif de Sortie n°3 : 12 €

8. ADMISSION EN NON-VALEUR POUR DES PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Madame **Marie-Louise MARCILLE**, Conseillère, énonce :

La Trésorerie nous a fait part de trois créances dont il a été impossible, après toutes les procédures légales remplies, de procéder au recouvrement.

Il s'agit de créances imputables au budget du Cercle pour les services Périscolaires, CATE et location de salle.

Aucune des mesures prises pour le recouvrement des sommes n'a abouti et les saisies envisagées ont donné lieu à l'établissement d'un procès-verbal de carence. Dès lors, les produits sont déclarés irrécouvrables.

Il est proposé d'admettre en non-valeur les titres émis à l'encontre des redevables suivants :

TITRE EXERCICE	DATE	DEBITEUR	OBJET	MONTANT	MOTIF
N°52/2003	02/07/2003		Remboursement Casse location	137.12 €	Saisie a donnée lieu à un PV de réquisition mais débiteur introuvable
N°556/2006	13/11/2006		Périscolaire Octobre 2006	215.90 €	Débiteur introuvable
N°434/2010	15/07/2010		CATE Solde tir à l'arc	28.00 €	Saisie a donné lieu à un PV de carence (RSA) montant modique

Total des créances proposées à l'admission en non-valeur : **381,02 €**.

Un mandat d'admission en non-valeur devra être émis au compte 673 pour chaque créance.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, demande si ces montants ont été budgétisés.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, répond par l'affirmative.

Monsieur **Joseph KUENTZ**, Adjoint, rappelle que ce sont des charges exceptionnelles.

Le Conseil Municipal
Sur proposition de Monsieur Fernand DOLL, Maire,
Vu l'avis des commissions réunies,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité, décide :

D'**ADMETTRE** en non-valeur les titres cités pour un montant global de 381,02 €.

D'**INSCRIRE** les crédits au budget annexe du Cercle à l'article 673.

9. RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE

Monsieur **Marc GIESSLER**, Conseiller, expose :

En 2007 la Communauté de communes de la région de GUEBWILLER et certaines de ses communes membres dont BUHL se sont engagées auprès de la Caisse d'allocations familiales (CAF) dans le cadre du Contrat enfance-jeunesse.

Ce contrat d'objectifs et de co-financement contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Ainsi au niveau de la CCRG, la CAF co-finance les services et équipement « petite enfance ». Au niveau des communes elle participe au financement des services et équipement en direction de la jeunesse (accueil de loisirs, périscolaires) mais également aux actions en direction des adolescents et préadolescents.

Ce contrat est arrivé à échéance en fin d'année 2010. De ce fait, afin de poursuivre le partenariat et le cofinancement de la CAF, il convient de signer un nouveau contrat enfance-jeunesse pour la période 2011- 2014.

Comme vous le savez la Commune n'a pas souhaité procéder à la signature de ce contrat dans les conditions initialement proposées par la CAF à savoir une aide d'environ 4000 € pour l'année écoulée.

Un courrier a été rédigé et adressé au président de la CAF mais également transmis à l'ensemble de nos partenaires institutionnels afin de protester contre cette forte diminution de subvention.

Après études de notre situation, la CAF et la CNAF ont réévalué sa subvention pour la Commune. Au titre de l'année 2010 ce ne sont plus 4 000 € mais 21 000 € qui seront versés à la Commune et les perspectives pour l'année 2011 et les années futures seront réévaluées.

Dans ces conditions il est proposé au Conseil Municipal de reconduire le contrat enfance-jeunesse auprès de la CAF.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, rappelle qu'il n'avait pas souhaité donner son autorisation de signature pour le contrat tel qu'initialement présenté car les sommes versées étaient dérisoires. C'est pourquoi il a fait parvenir un courrier notamment à la Caisse Départementale d'allocations familiales ainsi qu'à la Caisse nationale, et que les aides versées ont été revues à la hausse.

Madame **Catherine STEIN**, Conseillère, s'interroge sur ce qui se serait produit en l'absence de courrier.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, répond que rien n'aurait changé.

Monsieur **Jean-Marc ERNY**, Conseiller, félicite le Maire d'avoir eu la tête dure et d'avoir insisté.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, répond qu'il n'y est pas pour grand-chose.

Madame **Marie-Louise MARCILLE**, Conseillère, demande si l'on dispose des chiffres des aides pour 2011.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, dit qu'il y aura une réévaluation.

Monsieur **Roland MARTELLO**, Conseiller, demande dans quel sens sera cette réévaluation.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, précise qu'il s'agira d'une réévaluation à la hausse et que le pourcentage est calculé en fonction du nombre d'employés et des frais de fonctionnement. Pour les prestations de services c'est un autre régime, une partie est donnée aux collectivités et le reste aux familles. La participation baisse pour les collectivités.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, demande s'il y a des oppositions sur ce point au sein du Conseil Municipal.

***Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur Fernand DOLL, Maire,
Vu l'avis des commissions réunies,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité, décide :***

De **VALIDER** le renouvellement du contrat enfance et jeunesse.

D'**AUTORISER** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches utiles en vue de la contractualisation avec la CAF.

D'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat enfance et jeunesse pour la période 2011-2014 et tout document s'y rapportant.

10. COLIS DE NOËL POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Madame **Marianne LOEWERT**, Adjointe, expose :

La valeur du colis de Noël offert aux membres du personnel communal est revalorisée et passe à 63 € par an et par agent.

Ce « colis » se présente désormais sous la forme d'un bon d'achat à utiliser chez des commerçants Buhlois.

Madame **Marie-Louise MARCILLE**, Conseillère, dit qu'il manque une ligne par rapport au pré-rapport.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, donne une explication en indiquant que les revalorisations automatiques ne sont plus admises.

Le Conseil Municipal
Sur proposition de Monsieur Fernand DOLL, Maire,
Vu l'avis des commissions réunies,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité, décide :

De **VALIDER** le montant du Colis de Noël pour le personnel Communal à 63€ par agent et par an.

11. CONCOURS DES MAISONS FLEURIES – FIXATION DE LA VALEUR DES BONS D'ACHAT POUR LES LAURÉATS.

Monsieur **Francis MUNSCH**, Adjoint, expose :

Comme chaque année, il incombe au Conseil Municipal de délibérer sur le montant des prix des bons d'achats délivrés au titre du concours des maisons fleuries.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, déclare que c'est le même problème qu'au dessus.

Monsieur **Yves COQUELLE**, Adjoint, dit que tous les ans il faut reprendre une délibération.

***Le Conseil Municipal
Sur proposition de Monsieur Fernand DOLL, Maire,
Vu l'avis des commissions réunies,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité, décide :***

De **FIXER** à : 20, 30 et 40 € le montant des bons d'achats qui seront attribués aux lauréats du concours des maisons fleuries (pour le concours local et intercommunal).

12. BUDGET PRIMITIF – DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur **Joseph KUENTZ**, Adjoint, expose :

L'exécution du budget 2011 nécessite un réajustement de certaines prévisions budgétaires

Concernant le Budget général :

La somme de l'ensemble des payes du personnel du budget général pour l'exercice 2011 ont été déterminées et il apparaît que 6 300 € budgétisés ne seront pas utilisés.

Afin de permettre de faire face à des dépenses à caractère général au chapitre 011, il est préconisé de reporter 6000 € à ce chapitre.

Enfin 300 € devraient être affectés au chapitre 66, article 66 111 portant sur les intérêts des emprunts afin de rembourser la ligne de trésorerie ouverte auprès de la Caisse d'épargne.

La situation est inverse. Il convient de trouver 6 000 € supplémentaires pour le frais de personnel au chapitre 012, article 64 111, ainsi que 350 € au titre des admissions en non-valeur décrites ci-dessus.

Afin de compenser ces augmentations il est préconisé de ventiler des crédits au sein de chapitres et d'articles dont les sommes budgétisées étaient trop importantes. Tel est le cas au chapitre 011 pour les articles 60622 (carburants), article 6135 (locations mobilières) et article 6156 (maintenances).

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, tient à rappeler que les budgets ont été faits tellement strictement qu'il y a des ajustements qui doivent être faits,

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, précise qu'il ne veut plus que la Commune soit dans la situation de ne plus payer les factures et souhaite qu'au 15 décembre tout soit mandaté.

Le Conseil Municipal

Sur proposition de Monsieur Fernand DOLL, Maire,

Vu l'avis des commissions réunies,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité, décide :

D'**APPROUVER** la décision modificative n°3 de l'exercice 2011 comme suit :

Budget général

Section de fonctionnement :

Dépenses

Chapitre 012 : dépenses de personnel	
Article 64111 : personnel titulaire	- 6 300.- €
Chapitre 011 : charges à caractère général	
Article 61524 : entretien des forêts	+ 6 000.- €
Chapitre 66 : charges financières	
Article 66111 : intérêts des emprunts	+ 300.- €

Total des dépenses de fonctionnement **équilibré**

Concernant le Budget annexe du Cercle :

Budget du Cercle :

Dépenses

Chapitre 011 : charges à caractère général

Article 60622: carburants - 350.- €

Article 6135 : locations mobilières - 3 000.- €

Article 6156 : maintenances - 3 000.- €

Chapitre 012 : dépenses de personnel

Article 64111 : personnel titulaire + 6 000.- €

Chapitre 67 : charges exceptionnelles

Article 673 : titres annulés sur exercices antérieurs + 350.- €

Total des dépenses de fonctionnement **équilibré**

13. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, expose :

Les enjeux financiers pour la Commune deviennent de plus en plus prégnants, c'est pourquoi Monsieur le Maire souhaite organiser un débat afin de :

- tracer les orientations budgétaires ;
- fixer des caps à atteindre ;
- finaliser la stratégie communale.

À cette fin a été mis à votre disposition un document rappelant les constats, les perspectives et les propositions relatives à la trésorerie et aux budgets communaux.

Il y a de ça quelques mois encore, la Commune rencontrait d'importantes difficultés de trésorerie. Ces difficultés ont plusieurs sources :

- d'un point de vue financier le désengagement de l'État et l'inertie des taux d'impositions communaux n'ont fait que détériorer la situation ;
- sur le plan patrimonial, la commune dispose d'éléments dispersés et disparates, coûteux en fluides et en énergies et dont les exigences en terme de remise à niveau de sécurité n'ont cessé de croître.

Cet état de fait freine l'action de la Commune, met à mal son image par rapport à ses partenaires privés et la pousse à demander un effort plus important à la population.

Mais les solutions ne viendront pas de l'extérieur. Les perspectives d'avenir confirment que la Commune devra chercher elle-même les solutions à ces problématiques. En effet nos partenaires publics diminueront de façon croissante leurs participations, sous diverses formes, aux projets communaux, et dès 2015 la Commune devra répondre aux exigences en termes d'accessibilité des bâtiments publics.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, précise que nos partenaires publics sont l'État, la Région et le Département.

Dans ce contexte il est nécessaire que la Commune apporte des réponses claires et efficaces.

La première est une réduction de ses dépenses qui peut s'articuler autour de plusieurs axes allant du contrôle budgétaire en amont à une surveillance accrue de la trésorerie en passant par le contrôle a priori des dépenses. Ces mesures sont déjà effectives.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, précise que les crédits d'engagement seront mis en place d'ici peu.

La seconde est l'allégement patrimonial, qui est un axe prépondérant de la stratégie à mettre en œuvre. Non seulement pourvoyeur de sommes d'argent importantes il aura le double mérite de diminuer les coûts de fonctionnement d'anciens bâtiments communaux et d'éviter à avoir à procéder à leurs remises aux normes.

Ces cessions de patrimoines n'ont pas pour but de combler la trésorerie mais bien de réaliser des investissements structurants (construction de la nouvelle Mairie, extension de l'école maternelle place du marché, construction d'un nouveau centre périscolaire). Ces investissements permettront une amélioration des conditions de vie des buhlois et de leurs enfants (sécurité, facilité d'accès aux services publics, clarté de l'offre des services proposés), mais entraîneront également une amélioration de l'efficacité des services communaux (efficacité administrative grâce à la nouvelle Mairie, réduction du patrimoine à entretenir, fin des trajets pendulaires entre le Cercle et les écoles).

Dans cette perspective, la Commune sera accompagnée par des établissements bancaires qui pourront procéder à une restructuration partielle de sa dette et qui sont en mesure de proposer des financements intéressants et en rapport avec nos attentes, sans pour autant grever nos dépenses.

La reprise de certains taux d'intérêts, et l'allongement de la durée de remboursement permettront à la Commune de contrôler au plus près, sa dette.

Lorsque ces opérations seront finalisées, la Commune aura procédé aux investissements nécessaires au maintien de ses actions régaliennes et pourra se concentrer sur les opérations visant à l'amélioration de la vie quotidienne de ses administrés (remise à niveau de la chaussée, mises aux normes des bâtiments communaux, électrification des rues, création de parking, animation du village, service à la population...).

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, précise qu'il n'y a pas de décisions à prendre mais qu'il s'agit juste d'orientations.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, souhaite donner maintenant un peu de temps pour les questions.

Monsieur **Michel WIEDEMANN**, Conseiller, s'interroge sur le point de savoir comment on réduit le patrimoine à entretenir alors qu'on construit de nouveaux éléments.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, donne l'exemple de la vente de l'immeuble de l'école maternelle pour la construction de 2 nouvelles classes à côté de l'actuelle école maternelle et que cela induira de facto des économies de fonctionnement.

Monsieur **Joseph KUENTZ**, Adjoint, indique que l'on peut même envisager des bâtiments BBC.

Monsieur **Gérard GERTHOFFERT**, Conseiller, pense que c'est en réalité un transfert de patrimoine.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, donnera les coûts de fonctionnement exacts des différents éléments du patrimoine (énergie, entretien).

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, précise qu'il ne faut pas oublier aussi que l'an prochain il y aura 19 élèves au bilingue, alors qu'il y a une classe que pour une dizaine d'entre-deux.

Monsieur **Gérard GERTHOFFERT**, Conseiller, demande si on peut réellement vendre pour 1 million d'euros de patrimoine.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, répond par l'affirmative mais précise que tout dépendra de des prix de vente exacts.

Monsieur **Gérard GERTHOFFERT**, Conseiller, répond que le problème est là.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, déclare que l'on peut toujours différer les ventes.

Monsieur **Jean-Marc ERNY**, Conseiller, indique qu'il faut aussi savoir qu'il y a des bouts de terrains éparpillés et que la vente de patrimoine permet d'éviter les frais de mise aux normes accessibilité.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, rappelle que pour certains bâtiments il faudra mettre en place des ascenseurs comme tel est le cas pour l'école maternelle place de l'église, même les petites mises aux normes deviennent obligatoires.

Les questions d'accessibilité ne pourront pas être esquivées.

Monsieur **Gérard GERTHOFFERT**, Conseiller, indique qu'il faut attendre 2-3 ans car il existe des solutions plus légères que des ascenseurs et que ces méthodes existent et sont déjà utilisées dans d'autres pays.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, demande pour le cas de la Mairie actuelle

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, dit qu'elle sera classée dans le domaine privé.

Madame **Marie-Louise MARCILLE**, Conseillère, demande la différence exacte entre le Domaine privé et le Domaine public de la Commune.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, indique que si ce n'est plus public, une association ou un bureau devra se débrouiller.

Plusieurs conseillers se déclarent septiques

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, précise que le domaine privé est un patrimoine différent. Il faut également distinguer si l'immeuble reçoit ou non du public.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, cite l'exemple de l'établissement le « Barnabé » qui transforme une grange en sauna. Dans un tel cas il faut de l'accessibilité et des mises aux normes.

Madame **Marie-Louise MARCILLE**, Conseillère, demande à nouveau quelle est la différence entre le domaine public et le domaine privé de la Commune.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, passe la parole à Monsieur Quentin Brunotte qui effectue une présentation de la différence entre de ces deux régimes.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, continue sur la nécessité d'ériger la nouvelle Mairie et prend l'hypothèse du passage de la Commune à 3500 habitants. La salle des séances serait trop petite pour les 27 conseillers.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, aborde le cas des toilettes pour personnes à mobilité réduite dans les locaux de la mairie et indique qu'il a été nécessaire de créer une ouverture supplémentaire pour que ces toilettes soient à niveau.

Monsieur **Joseph KUENTZ**, Adjoint, indique qu'il faudra tenter de chiffrer les économies et les futures charges.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, précise qu'il souhaite qu'il y ait moins de consommations d'énergie pour les nouveaux bâtiments. Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, rappelle que le bâtiment du Cercle a moins de 10 ans et que c'est une catastrophe (Inondation, problème de VMC).

Monsieur **Michel WIEDEMANN**, Conseiller, précise qu'il s'agit là de malfaçon et que c'est un problème différent.

Monsieur **Gérard GERTHOFFERT**, Conseiller, affirme que ces problèmes sont les mêmes pour le Club House avec son architecte.

Monsieur **Patrick JOLLET**, Conseiller, déclare que l'histoire est un éternel recommencement.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, précise que le problème du coffret électrique du Club house est résolu.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, s'étonne du terme « résolu » et précise que la réunion qui s'est tenue le mois précédent était la première en trois ans et qu'elle aurait dû intervenir bien plus tôt.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, affirme que la réunion a été constructive, mais il rappelle qu'il y a eu, pendant ce laps de temps, des problèmes de permis construire.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, aborde la venue de Monsieur LAPORTE du cabinet d'architecte DRLW. Ce dernier voulait reprendre l'isolement total du bâtiment alors qu'il y en a déjà un. Ces délais coûtent cher en location d'Algeco.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, indique que ce problème a été mal engagé et que s'il avait suivi les préconisations de Monsieur Henri RAPP, la reconstruction aurait été faite à l'identique. La commune s'est faite piégée du fait des prescriptions du PLU de la Commune de LAUTENBACH.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, pense que c'est un autre débat, et affirme qu'il n'y a eu aucune visite de la part des architectes.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, affirme que c'est faux.

Monsieur **Roland MARTELLO**, Conseiller, indique que c'est à l'architecte de verrouiller le projet.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, rappelle qu'au départ pour alléger les coûts il voulait le faire en interne.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, s'interroge sur le point de savoir comment les architectes vont faire pour travailler en aveugle et pour évaluer les coûts.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, indique que Monsieur Denis DIETCHY, architecte, était là.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, souhaite savoir où il était.

Monsieur **Gérard GERTHOFFERT**, Conseiller, demande quel impact les modifications auront sur les prix.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, indique qu'en fonction des lots il y en aura un à la hausse, et un autre à la baisse.

Monsieur **Gérard GERTHOFFERT**, Conseiller, pense que la démarche de départ est mauvaise.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, rappelle que pour le Cercle c'était le même problème.

Monsieur **Christian CHERAY**, Adjoint, confirme.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, indique que s'il doit être là constamment, il sera là.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, répond qu'il n'y a pas besoin d'être là à chaque fois, mais qu'il faut qu'en amont le projet ait été bien réalisé.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, rappelle que ce n'est pas au Conseil Municipal de trancher sur ces questions.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, affirme disposer d'un droit d'alerte.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, précise que dans le cas du Cercle il a été difficile de suivre sur un plan.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, rappelle qu'on ne peut rien faire contre de mauvais matériaux.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, répond par l'affirmative.

Monsieur **Gérard GERTHOFFERT**, Conseiller, déclare qu'à plusieurs reprises dans la Commune, malgré la présence d'un architecte ça peut partir de travers.

Monsieur **Francis MUNSCH**, Adjoint, précise que la réunion avec Monsieur LAPORTE du cabinet de DRLW a été très constructive.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, pense qu'il devrait y en avoir une deuxième.

Monsieur **Gérard GERTHOFFERT**, Conseiller, pense que ce n'est pas trop tard justement.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, indique qu'il devrait y avoir également dans le dossier la question du sous bassement à démolir alors qu'en réalité rien n'est prévu.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, affirme que le béton se détériore et qu'il y a des formations de stalagmites.

Monsieur **Gérard GERTHOFFERT**, Conseiller, affirme que ces problèmes sont typiques des communes, où l'on oublie trop souvent le bon sens, contre l'avis d'un soi-disant spécialiste.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, déclare qu'on a trop laissé faire et qu'il faut changer d'approche et être là constamment.

Monsieur **Gérard GERTHOFFERT**, Conseiller, précise que dans ce cas précis on intervient un peu tard, mais que ce n'est pas trop tard.

Madame **Catherine STEIN**, Conseillère, estime qu'il est normal également de vouloir faire confiance aux gens.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, rappelle néanmoins que les problèmes n'incombent pas qu'aux architectes. Par exemple pour le collège du HUGSTEIN, Monsieur Denis DIETCHY avait prévu un accès intérieur et extérieur pour les toilettes. Le Conseil général a procédé à des arbitrages pour les coûts, et les élèves sont contraints de sortir dehors pour aller aux toilettes.

Monsieur **Jean-Marc ERNY**, indique qu'il y a normalement un suivi avec un cahier des charges.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, rappelle que son souhait est de prendre en compte les utilisateurs de ces différents bâtiments.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, veut pour le cas du Club House que soient enlevées les plantations devant l'immeuble, et que le toit soit reconstruit par petites étapes. Déjà la partie dégradée, puis, année après année le reste et ce en fonction des crédits disponibles. De surcroit, il y a quelques jours, une personne est venue en affirmant qu'elle avait un droit de passage.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, indique également qu'il souhaite régler les problèmes d'assurance, établir des conventions d'utilisation, et installer une alarme à l'intérieur.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, aimerait que le portail reste fermé car il est souvent ouvert.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, affirme que Monsieur **Fernand DOLL**, Maire est sûrement passé un jour où le portail était ouvert.

Monsieur **Patrick JOLLET**, Conseiller, prétend qu'il faudrait un portail digne de ce nom et que celui-ci n'est pas performant.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, rappelle que le portail avait des crans au départ.

Monsieur **Gérard GERTHOFFERT**, Conseiller, s'interroge sur l'importance des constructions projetées mais n'identifie pas les sources financières y relatives.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, indique que le financement de ces constructions doit être scindé en trois temps : vente de patrimoine pour un tiers, emprunts pour un tiers, et subvention pour un tiers. Il ne faut pas oublier qu'il y a également l'année suivante, la récupération de TVA. Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, informe les conseillers que les services communaux et lui-même ont déjà beaucoup travaillé sur ces questions et notamment sur la restructuration de la dette.

Monsieur **Roland MARTELLO**, Conseiller, demande s'il y a un ordre de priorité de ces investissements.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, répond qu'à l'heure actuelle c'est ouvert car il y a en plus à faire, les routes, le mur du cimetière, les éclairages publics. Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, a l'intention que l'animation de la Commune soit maintenue mais que cela passe par des investissements structurels.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, prend l'exemple de la Commune de FESSENHEIM. Si demain la centrale nucléaire ferme, pour cette commune c'est 1000 emplois en moins.

La commune de BUHL a perdu toutes ses industries et ne dispose plus que du tiers du potentiel fiscal des années 70.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, affirme que l'important est que la Commune soit structurée et qu'il y ait une cohérence. La solution de facilité serait de botter en touche, mais Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, s'y refuse et déclare qu'à l'avenir les autres collectivités auront également des problèmes. Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, affirme qu'il reste des fonds mais qu'il faut donner des arguments et que ce n'est pas gagné d'avance.

14. COMMUNICATIONS ET POINTS DIVERS

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, présente le Rapport d'activité de la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER et déclare que celui-ci est consultable pour qui le demande.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, introduit le problème du ramassage de déchets mais précise que dès janvier cette question va s'accélérer avec la création d'une SPL (Société Publique Locale) dont les collectivités seront actionnaires. C'est une structure régie par le droit privé mais qui sera gérée par les personnes publiques.

Monsieur **Gérard GERTHOFFERT**, Conseiller, demande si c'est une privatisation.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, répond par la négative.

Monsieur **Joseph KUENTZ**, Adjoint, demande si c'est une Société d'Économie Mixte Locale.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, répond à nouveau par la négative, mais précise qu'une régie aurait été trop compliquée car elle est composée d'agents publics ce qui n'est pas le cas pour la SPL. D'ici au mois de janvier il y aura un changement au niveau du ramassage des ordures vers quelque chose d'intéressant

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire précise que ce n'est pas le ramassage ou le tri qui coûtent le plus cher, mais c'est de ramasser les ordures jetées dans la nature pour éviter les mesures au poids. C'est la théorie qu'est venu notamment présenter le Député-maire Jean-Louis Christ aux adjoints il y a quelques jours.

Dès janvier il faudra statuer sur cette SPL.

Monsieur **Joseph KUENTZ**, Adjoint, demande s'il y aura du privé.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, précise que seul le personnel est privé.

Monsieur **René BITSCH**, Conseiller, acquiesce.

Madame **Catherine STEIN**, Conseillère, souhaite attirer l'attention sur un problème de prestation de ramassage, car celui-ci est effectué deux fois par semaine à SOULTZ et à GUEBWILLER et une seule fois à BUHL.

Monsieur **Christian CHÉRAY**, Adjoint, précise que c'est dû à la COVED (déléataire de la communauté de communes).

Madame **Catherine STEIN**, Conseillère, réclame une harmonisation entre les différentes communes.

Madame **Marianne LOEWERT**, Adjointe, acquiesce.

Monsieur **Christian CHÉRAY**, Adjoint, indique que c'est une idée qui a déjà été évoquée dans les commissions intercommunales. La mise en place de navettes supplémentaires est surtout une question de coût.

Madame **Catherine STEIN**, Conseillère, souhaite que ça soit dit.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, précise qu'il y aura une séance des commissions réunies sur ces questions.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, poursuit et précise qu'au niveau de la Communauté de Communes les missions de maîtrise d'ouvrage pour la piscine sont sur la bonne voie. Le scénario de reconstruction est de 1000 m² avec pour priorités l'apprentissage de la natation, le bien-être, la détente, le perfectionnement. Le projet sera présenté quand il sera définitivement acté.

Madame **Catherine STEIN**, Conseillère, demande des précisions sur le prix de l'étude pour savoir si les prix qui circulent sont vrais.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, indique que les frais d'étude sont de 180 000 € et qu'elle a été réalisée par un cabinet qui s'appelle « Service Public 2000 » qui est une émanation de l'AMF. Ce cabinet est déjà en phase de construction de certaines piscines et des voyages ont même été organisés pour que les élus de la Communauté de Communes puissent voir sur place des ouvrages similaires.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, aborde ensuite le cas du MARKSTEIN et précise que le projet de luge sur rail avance et qu'elle fonctionnera toute l'année en remplacement du bob-luge qui est générateur d'accidents. La luge va fonctionner toute l'année comme en AUTRICHE, AUX SAISIES ou à LA BRESSE. Cette exploitation permettra de multiplier par deux ou trois le chiffre d'affaire.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, précise qu'il y a aussi le dossier de la STEP (station d'épuration). Le nouveau président du Syndicat a pris les problèmes à bras le corps et fait avancer les choses.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, informe également les Conseillers qu'un nouveau véhicule pour le transport des enfants a été acheté et pourra être mis à disposition de l'ensemble des agents communaux et des élus. Ce véhicule a été acquis grâce une location avec option d'achat sur cinq ans.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, demande qui a acheté ce véhicule.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, répond que c'est la Commune mais que c'est une location.

Monsieur **Roland MARTELLO**, Conseiller, s'interroge sur le besoin d'un tel véhicule.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, répond qu'il est à destination du service périscolaire qui ne dispose plus du prêt du véhicule du SCOSEG.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, demande si c'est un véhicule de neuf places.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, répond par l'affirmative.

Monsieur **René BITSCH**, Conseiller, souhaite savoir s'il est nécessaire d'avoir un permis spécifique.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, répond par la négative.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, présente ensuite le système des astreintes des ateliers municipaux.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, présente les remerciements des époux BICKEL, puis procède à la lecture du courrier du Sergent LEYAT et informe le Conseil Municipal du don de 500 € qu'il a effectué pour la Commune.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, indique également qu'il y aura à la suite du regroupement des artisans et des commerçants, une enquête est lancée en direction de toute la population.

Monsieur **Christian CHÉRAY**, Adjoint, indique que les fiches ont déjà été distribuées aux commerçants.

Madame **Catherine STEIN**, Conseillère, précise qu'il est toujours bien de remplir ces études et que cela permet d'appréhender la façon d'acheter et que ce sont des étapes à remplir pour le FISAC.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, rappelle qu'il souhaite maintenir les commerces sur le territoire de la Commune.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, remercie tout le monde et demande si quelqu'un veut ajouter quelque chose.

Madame **Catherine STEIN**, Conseillère, remercie les ateliers municipaux pour l'installation des panneaux de signalétiques commerçantes, et en particulier Monsieur Michel TRASMUNDI.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, transmettra ces remerciements.

Monsieur **Jean-Marc ERNY**, Conseiller, s'interroge sur l'obligation pour la Commune de disposer d'un Columbarium au 1^{er} janvier 2013.

Monsieur **Francis MUNSCH**, Adjoint, précise que cette question sera approfondie mais que c'est selon lui le site cinéraire qui est obligatoire pour notre strate de Commune.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, aimerait réunir la Commission forêt et précise qu'il y a eu des levées de bouclier durant l'année sur la gestion des forêts. Monsieur Francis KOHLER notamment a critiqué le fait que certains arbres avaient été coupés alors qu'ils

avaient certaines essences particulière et qu'ils avaient été mis en place il y a relativement peu de temps. Il y a une remise en cause de la mécanisation.

Les chasseurs ont également montré leur mécontentement sur la mise en place de pistes et certains panneaux directionnels ont subi des graffitis.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, affirme avoir rencontré des gens mécontents avec Monsieur BABULA, et s'être fait agressé.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, demande à quoi c'est dû.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, répond que c'est à cause de la mécanisation.

Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, pose la question des bûcherons.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, précise que le bûcheronnage est cher, plus que la mécanisation. Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, dit que cette mission est dévolue à l'ONF qui sont des professionnels.

Madame **Marianne LOEWERT**, Adjointe, rappelle que les colis de Noël doivent être distribués avec le 11 décembre.

Monsieur **Christian CHÉRAY**, Adjoint, indique qu'il a reçu une lettre de remerciements pour le CCJ de la part des restos du cœur de SOULTZ.

Monsieur **Christian CHÉRAY**, Adjoint, précise également que le marché de Noël est fini, qu'il s'est bien déroulé et que les animations ont plu. Et précise néanmoins que certains points seront à revoir pour l'année prochaine.

Monsieur **Christian CHÉRAY**, Adjoint, précise également que le coin contes a bien fonctionné.

Monsieur **Christian CHÉRAY**, Adjoint, tient à remercier les ateliers.

La séance prend fin à 21 h03